

## Compte rendu du CEVE du 04/07/2016

### Présents :

**Enseignants** : Pietro CREMONINI, Sophie DESCAT, Ioana IOSA, Virginia LAGUIA, Jérôme MARIN, Emmanuel MOURIER, Yves ROUBY.

**Étudiants** : Perrine RICHARD

**Administratifs** : Corinne BOUZINHAC, Catherine COMET, Danielle HUGUES, Barmak LAHIJI  
Caroline LECOURTOIS.

**Invités** : Nicolas LESTRINGUEZ

Excusés : Dominique BEAUTEMS, Karen BOWIE, Albert-Gilles COHEN, Eric DANIEL-LACOMBE, François FAUCONNET, Juliette GOHAUD, Taline MALIKIAN Bruno MENGOLI, Anne d'ORAZIO, Didier REBOIS, Claudio SECCI, Bertrand SEGERS, Anne TÛSCHER, Catherine ZAHARIA.

Président de séance : **Emmanuel MOURIER**

Secrétaire de séance : **Corinne BOUZINHAC**

La séance commence à 12h00 et se termine à 14h15.

\* \* \*

### Ordre du jour :

1. Validation de la mise en place de l'année de césure.
2. Séminaire
3. Validation du tableau de financement des VAHM (suite).
4. Reconduction du cours de géométrie des projections de S3 (suite 2).

\* \* \*

### Préambule :

**Information** : les dates de PFE pour les (3) étudiants en mobilité : 1 journée complète entre le 19 et le 23 septembre 2016. Ils effectueront une pré-soutenance au japon.

### **1 - Validation de la mise en place de l'année de césure (Catherine Comet) :**

**Présentation** : L'année de césure offre la possibilité à un étudiant de suspendre ses études une fois, durant 1 année universitaire, tout en conservant sa qualité d'étudiant, donc ses droits (sécurité sociale...etc.). Selon la note de **C-L. Martin**, ce droit est rendu obligatoire dans tous les établissements. L'ENSAPLV doit donc mettre en place ses modalités d'application.

Plusieurs cas sont à envisager, sur la base du volontariat (facultatif) :

**A - Suspension du cursus durant 1 année universitaire** (pas de chevauchement possible).

**B - Stage long :**

- Pour être accepté, il devra faire l'objet d'une demande écrite, sur un projet motivé, accompagné par un enseignant référent.
- La durée du stage sera limitée à 6 mois/structure d'accueil (maximum 2 x 6 mois, dans 2 structures d'accueil distinctes).
- Il devra être encadré par un tuteur.
- L'étudiant devra rédiger un rapport d'activités.
- Il ne donnera pas droit à des crédits ECTS, excepté si une commission (de dispense) décide que ce stage long pourra remplacer le stage obligatoire de Master.

**Discussion :** Les membres du CEVE accueillent positivement la possibilité de signer une convention entre l'Ecole, un employeur et un étudiant. Cependant, la question du salaire (1/3 du SMIC) est posée, ne peut-on en profiter pour demander que les étudiants en stage soient mieux rémunérés ? Le risque étant qu'ils se fassent exploiter, durant 1 année.

**C – Bénévolat :**

- L'engagement devra se faire au sein d'un service public
- Le montant de la baisse des tarifs de l'inscription est à définir
- L'exemple de l'expérience d' « Archi d'urgence » en Haïti est évoqué

**D – Création d'activité :**

- L'étudiant pourra utiliser cette année pour mettre en place un projet d'entreprise
- Il peut être aidé dans sa démarche par le pôle « Pépites » des COMUE, qui délivre un diplôme d'étudiant/entrepreneur.

**E – Formation dans un autre domaine.**

**Comment demander :**

- Demande sur la base du volontariat
- Rédiger une lettre de motivation (contexte, projet...etc.)
- Le projet doit être validé par un enseignant référent
- L'inscription administrative est obligatoire (soit gratuitement, soit la moitié du montant : à définir)
- Le cas des élèves boursiers est encore à l'étude (conservation de leur bourse durant cette année ?)

**Valorisation de cette année de césure :**

- Attribution de crédits ECTS supplémentaires ?
- Attribution d'un supplément au diplôme (sur lequel apparaissent certains éléments à valoriser).

**Pour information :** A l'heure actuelle environ 15 étudiants sont concernés (en 3<sup>e</sup> année et en Master 1). De plus, l'année de césure peut être utilisée dans le cadre d'un projet situé à l'étranger.

**Discussion :** La discussion s'oriente de nouveau sur le montant des indemnités de stage et le risque « d'exploitation » des étudiants (travail déguisé, sous payé, voire non rémunéré).

Les conventions de stage prévoient à cet effet 3 cases pour la rémunération des étudiants : « payé, gratifié, pas payé » ce qui est choquant. Cependant, il ne peut être modifié, car il s'agit d'un formulaire national « type ». Les employeurs pourraient donc obtenir de la main d'œuvre peu

chère, sans payer de charges sociales car le stagiaire bénéficie du statut d'étudiant.

Il est rappelé qu'un employeur est dans l'obligation de rémunérer son stagiaire, au-delà de 2 mois de stage, en dessous, aucune obligation.

**Décision :** Les membres du CEVE valident la mise en place de l'année de césure pour l'année 2016-2017 et proposent que le service de la pédagogie de l'Ecole en gère la mise en place et le suivi, avec l'aide éventuelle de la commission des stages.

## **2 – Séminaire et cycle de conférences (Caroline Lecourtois) :**

**Présentation :** Est associé aux séminaires de Master un cycle de conférences (du mardi soir), qui a du mal à fonctionner dans ce seul cadre. L'idée serait donc de l'ouvrir plus largement, afin d'en augmenter la visibilité et l'attractivité.

**Rappel :** Depuis cette année, l'ENSAPLV accueille le Séminaire Analyse et Politique de la Ville, né il y a environ 30 ans à Nanterre. Il a ensuite été hébergé au CNAM, puis à l'IAURIF, et à l'Ecole Normale Sup et enfin a intégré l'Ecole. Deux séances ont déjà eu lieu depuis janvier, le jeudi (seul jour où l'amphi est libre).

Il s'agit donc d'impliquer le Département recherche, mais aussi les groupes de séminaires de Master en créant un groupe transversal, adossé au séminaire Analyse et Politique de la Ville, qui se réunira sur 3 journées dédiées ayant pour thème :

- **29/11/2016 :** Espaces et formes de travail dans les sociétés urbaines contemporaines
- **28/03/2017 :** Espaces et formes de mobilité dans les sociétés urbaines contemporaines
- **30/05/2017 :** Espaces du spectacle : moteurs et acteurs dans les sociétés urbaines contemporaines

### **Discussion :**

Il est proposé de les rendre obligatoires ou de donner 2 ECTS (au lieu d'1) pour l'optionnel de séminaire (2X28h). Cela reviendrait donc à valider la pratique actuelle de n'avoir que 2 enseignements au lieu de 3.

Il est enfin proposé que les conférences du mardi soir se déroulent désormais à 12h00, afin d'en augmenter l'audience. Cette proposition semble satisfaire les membres présents, sans qu'une décision définitive ne soit prise.

**Décisions :** Les membres du CEVE décident que les conférences deviennent indépendantes.

**L'unité d'enseignement du séminaire sera désormais composée de 2 enseignements : 1 séminaire + 1 optionnel de séminaire qui comptera pour 2 crédits ECTS et non pour 1.**

**Concernant le cycle de conférences, ils décident d'inviter *Pierre Chabard* à venir discuter des possibles nouvelles modalités d'organisation du cycle de conférences, lors de leur réunion de rentrée, en septembre.**

## **3 - Validation du tableau des VAHM 2016-2017 (suite du 20/06/2016):**

**Rappel de la discussion du 20/06/2016 :** L'estimation du budget global demandé s'élève à : 153 277€. Ce montant dépasse donc de 20 000€ le budget voté. Il faut donc trouver une solution. Quelques pistes de solutions avaient été évoquées, notamment d'augmenter la participation des étudiants et/ou de réduire le coût des voyages (non obligatoires) d'environ 20%, sans qu'aucune décision définitive n'ait été prise.

### **Discussion :**

Il est proposé (éventuellement) de supprimer certains voyages (non obligatoires ou non « pédagogiques ») ou de limiter le nombre d'enseignants par voyage, proportionnellement au nombre d'étudiants.

Transformer les voyages de L2 et de géographie en voyage de promo, afin d'en mutualiser le coût, est évoqué. Les professeurs concernés seront contactés pour qu'une solution de mutualisation soit sérieusement envisagée, bien que les disparités calendaires entre les voyages de L2 (entre eux) et ceux de géographie, semblent difficilement conciliables. Ce ne sera de toute manière envisageable que pour l'année 2017-2018.

Enfin, est envisagée la création d'une commission « Voyages », qui ne semble pas faire l'unanimité et à laquelle pourrait se substituer l'avis du coordonnateur du champ concerné.

**Décisions : Le montant estimé pour les voyages (non obligatoires) sera revu à la baisse (environ 20%), exceptés les visites et les voyages de moins de 1000€.**

**Le nombre d'enseignants sera limité à 2 pour 25 étudiants.**

#### **4 – Reconduction du cours de géométrie des projections de S3 - (suite 2)**

**Discussion :** Elle reprend à la suite des 3 précédentes réunions.

Il est proposé de reconduire le cours, comme cela s'est fait cette année, de manière transitoire, puisqu'aucune autre solution n'a encore été trouvée.

**Rappel :** cette année, 10 groupes sur 12 ont fonctionné en coordination et cela a produit des effets positifs. Les enseignants des 2 groupes restants quittant l'école, 2 nouveaux doivent arriver à la rentrée, avec des profils intéressants. Il sera donc certainement possible de les intégrer à la coordination.

**Décision :** Les membres du CEVE décident de nommer 3 coordonnateurs : *Nicolas Lestringuez, Dominique Beautems et Pietro Crémonini*, sur les S3 et S4.

Ils demandent que la plaquette soit actualisée par les 3 coordonnateurs, qui devront avoir accès à cette page, sur Taïga.

\* \* \*

**La séance se termine à 14h15**

**Prochaine réunion : lundi 4 juillet 12h00**